
Les manuscrits de la Grande-Chartreuse et de la Chartreuse de
Portes. Étude préliminaire
Raymond Étaix

Citer ce document / Cite this document :

Étaix Raymond. Les manuscrits de la Grande-Chartreuse et de la Chartreuse de Portes. Étude préliminaire. In: Scriptorium, Tome 42 n°1, 1988. pp. 49-75;

doi : 10.3406/scrip.1988.2003

http://www.persee.fr/doc/scrip_0036-9772_1988_num_42_1_2003

Document généré le 02/06/2016

LES MANUSCRITS DE LA GRANDE-CHARTREUSE ET DE LA CHARTREUSE DE PORTES. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Madame M.-C. Garand a parfaitement montré combien il sera difficile d'identifier dans le fonds ancien de la Grande-Chartreuse les manuscrits écrits dans ce monastère : « La règle de l'anonymat, appliquée avec une extrême rigueur, a privé les manuscrits de tout élément objectif d'identification ; pas de nom de scribe ni de donateur, pas de souscription localisée, ni même d'ex-libris primitifs ou contemporains de la copie » (1). Mon propos n'est pas d'entreprendre une telle étude — je manque totalement des compétences indispensables pour cela (2). Je voudrais simplement tenter de déterminer par des critères externes quels manuscrits appartenaient à la Grande-Chartreuse aux XIV^e-XV^e siècles (3), avant le transfert des manuscrits de la chartreuse de Portes par Dom Innocent Le Masson, à la fin du XVII^e siècle (4).

Comme on le sait, la Chartreuse eut à subir plusieurs incendies. A la suite de celui du 10 avril 1676, particulièrement violent et funeste pour la bibliothèque, Dom Le Masson entreprit non seulement la reconstruction du monastère, mais il décida le transfert des manuscrits de Portes à la Chartreuse. Dom Edmond Martène et Dom Ursin Durand, qui visitèrent la bibliothèque le 15 août 1710, écrivent : « Quoique les incendies fréquentes qui sont survenues à la grande Chartreuse, en ayant fait périr presque tous les anciens monumens, on ne laisse pas d'y trouver encore nombre de manuscrits ; mais ce n'est que par les soins du R. P. Masson, qui les a fait venir de la Chartreuse des Portes » (5). Après avoir cité cette phrase, P. Fournier commente : « Comme on le voit, Martène exagérait

(1) *Manuscrits monastiques et scriptoria aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Codicologica 3. Essais typologiques*. Leiden, 1980, p. 23.

(2) L'étude paléographique des manuscrits cartusiens a été entreprise par Chr. de Mérindol, *Les premières bibles cartusiennes*, dans B. BLIGNY et G. CHAIX, *La naissance des chartreuses*. Actes du VI^e colloque international d'histoire et de spiritualité cartusiennes. Grenoble, 12-15 septembre 1984. Grenoble, 1986, p. 69-102. Sur l'histoire de la bibliothèque, voir les travaux de P. Fournier (cités n. 6 et 20), et sur les manuscrits enluminés : P. VAILLANT, *La lettre ornée à travers les manuscrits cartusiens de la Bibliothèque de Grenoble (fin XI^e-XV^e s.)*. Grenoble, 1945 ; Id., *Les enluminures des manuscrits cartusiens*. Grenoble, 1958 ; P. VAILLANT et les moines de la Grande-Chartreuse, *Les manuscrits de la Grande-Chartreuses et leurs enluminures*. Paris, 1984 ; P. HAMON, *Les manuscrits cartusiens (XI^e-XV^e siècles) de la Bibliothèque de Grenoble et la vie monastique*, dans *Les Chartreux, le désert et le monde*. Grenoble, 1984, p. 55-91.

(3) Selon toute probabilité la plupart de ces ouvrages ont été réalisés à la Grande-Chartreuse même.

(4) Je suis profondément reconnaissant au personnel de la Bibliothèque municipale de Grenoble de m'avoir accordé toutes facilités pour consulter les manuscrits dont il a la garde.

(5) *Voyage littéraire de deux Bénédictins*. Paris, 1717, t. I, p. 252.

l'importance des manuscrits de Portes transférés à la Grande-Chartreuse ; à l'époque où il visita le monastère, il y avait encore bon nombre de manuscrits appartenant à l'ancienne bibliothèque de la Chartreuse »⁽⁶⁾. J'avoue que cette réflexion m'a surpris. Martène ne tient pas son renseignement de Dom Le Masson lui-même, décédé en 1703, mais ne peut-on pas lui faire confiance, ainsi qu'à son informateur ? Le chartreux Bonaventure d'Argonne affirme en 1699 : « La Chartreuse des Portes a eu de tous tems la réputation d'avoir de fort bons Manuscrits ... Le Catalogue, à ce que j'ai ouï dire, en est considérable ... On nous assure qu'on avoit offert dix mille écus au Prieur de cette Chartreuse pour ses Manuscrits, qui ont été transferez depuis quelques années dans la grande Chartreuse »⁽⁷⁾.

D'où la question : les manuscrits provenant de Portes ne constitueraient-ils pas une part importante de la collection actuellement conservée à Grenoble ?⁽⁸⁾

La cotation réelle des manuscrits ne correspond pas aux cotes du catalogue. Les volumes sont classés par formats, les plus grands en tête, tandis que le catalogue opte pour un classement systématique. J'indiquerai en premier la cote réelle et, entre parenthèses, la cote du catalogue. Lorsque plusieurs manuscrits seront énumérés, je suivrai toutefois l'ordre du catalogue, afin de faciliter sa consultation.

I. LES MANUSCRITS DE PORTES.

A. *Indices de provenance.*

Dans son introduction, P. Fournier énumère vingt-et-un manuscrits provenant de Portes⁽⁹⁾. Il lui revient le mérite d'avoir observé que certains volumes portent sur la dernière garde, en écriture de 1400, la mention de leurs prix en florins. « Comme cette mention, dit-il, a été apposée à un certain nombre de manuscrits revêtus de l'*ex-libris* de la chartreuse de Portes, on est amené à attribuer à cette chartreuse les autres manuscrits qui, sans avoir été marqués de l'*ex-libris*, présentent l'indication du prix écrite de la même main » (Cf. Pl. 5 a-b). Mais la liste de P. Fournier peut être complétée. Lui-même

(6) *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. 7. Paris, 1889, p. xxv. P. Fournier a rédigé l'introduction et la description des manuscrits médiévaux. C'est un volume en tous points remarquable, qui fait honneur à la collection. On peut seulement regretter que la présence d'*ex-libris* ne soit pas régulièrement mentionnée.

(7) *Mélanges d'histoire et de littérature recueillis par M. de Vigneul-Marville*. Paris, 1723, t. I, p. 82 (1^{ère} éd. en 1699).

(8) Un grand nombre de volumes de la Chartreuse ont été recouverts au xviii^e siècle, donc après le transfert des manuscrits de Portes, d'une reliure caractéristique, régulièrement mentionnée par P. Fournier dans son catalogue sous le nom de « reliure cartusienne » (Cf. p. xxix, n. 3). Cette entreprise a certainement été une protection des plus utiles, mais elle a fait disparaître les *ex-libris* et les cotes anciennes qui se trouvaient sur les plats primitifs et, comme nous le verrons, en rognant les folios le relieur a coupé ou détruit des mentions qui se trouvaient sur les bords. Il n'est pas impossible aussi que deux manuscrits de provenances différentes aient été reliés ensemble, c'est pourquoi j'ai mentionné les volumes composites. Une marque de provenance apposée sur une partie pourrait ne pas valoir pour l'autre.

(9) P. xx-xxi. Corriger le N° 220 en 229.

signale dans son catalogue trois autres livres portant un ex-libris de Portes, les cod. 735 (179), 10 (984) et 974 (1173) et un codex avec mention du prix, le cod. 317 (285). Il n'a pas noté les ex-libris dans les cod. 135 (265) et 43 (266), ni une mention de prix dans les cod. 303 (35) et 98 (212). La liste des manuscrits de Portes atteint donc le nombre de vingt-neuf. C'est bien peu encore, si l'on considère que la bibliothèque de Grenoble a recueilli près de trois cents manuscrits médiévaux de la Chartreuse. Il est pourtant possible de repérer d'autres indices de provenance.

En tête de cinq manuscrits de la liste précédente, au centre de la marge inférieure du folio, une lettre a été apposée au xvii^e siècle, approximativement à l'époque du transfert de la bibliothèque de Portes à la Grande-Chartreuse (Cf. Pl. 5 c). Quatorze autres volumes portent cette même marque. Il y a toutes chances qu'ils proviennent eux aussi de Portes. Je n'ai pas su retrouver les ouvrages portant les lettres *A*, *B*, *H* et *Q*. Tous contiennent des œuvres de saint Augustin, à l'exception du cod. 1089 (397). En voici la liste :

<i>C</i>	100	(191)	<i>O</i>	100	(191)
<i>D</i>	196	(209)	<i>P</i>	197	(199)
<i>E</i>	97	(211)	<i>R</i>	98	(212)
<i>F</i>	266	(201)	<i>S</i>	198	(197)
<i>G</i>	250	(200)	<i>T</i>	973	(206)
<i>I</i>	128	(208)	<i>U</i>	466	(255)
<i>K</i>	301	(252)	<i>X</i>	1089	(397)
<i>L</i>	305	(202)	<i>Y</i>	133	(203)
<i>M</i>	140	(205)	<i>Z</i>	249	(198)
<i>N</i>	132	(204)			

Dans l'angle supérieur droit du premier folio de six manuscrits portant l'ex-libris de Portes on a inscrit un chiffre arabe encadré d'un trait en bas et à gauche (Cf. Pl. 5d). Cette marque qui apparaît dans une quinzaine d'autres volumes doit être, elle aussi, une cotation apposée aux manuscrits de Portes au xvii^e siècle⁽¹⁰⁾. Comme il a été dit, nombre de volumes de la Grande-Chartreuse ont reçu une nouvelle reliure au xviii^e siècle et les folios ont été rognés. Parfois le chiffre a été coupé et demeure peu lisible ; parfois il ne reste qu'une trace du trait inférieur ; dans certains cas, toute indication a dû disparaître. Voici la liste des manuscrits repérés :

<i>1</i>	216	(237)	<i>14</i>	99	(256)
<i>3</i>	134	(226)	<i>16</i>	(?) 266	(201)
<i>4</i>	135	(265)	<i>17</i>	301	(252)
<i>7</i>	86	(233)	<i>18</i>	140	(205)
<i>8</i>	387	(230)	<i>21</i>	131	(268)

(10) Dans une notice du cod. 201 (252) déposée à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, M. M. Lebreton avait déjà remarqué que cette cote indiquait probablement un manuscrit ayant appartenu à Portes.

10	87, 1 (248)	22	1089 (397)
11	85 (235)	24	(?) 347 (275)
12	195 (859)	26	249 (198)
13	(?) 43 (266)		

Manuscrits portant un chiffre non identifiable :

198	(197)
210	(224) : 5 ?
390	(246) : 9 ?
126	(260) : 6 ?
306	(262) : 6 ?
664	(277) : 2 ou 20, 23, 25 ...

Parmi les manuscrits de Portes jusqu'ici repérés, douze, qui contiennent des œuvres variées, sont accompagnés de tables introduites par des formules semblables, par exemple : « :Haec sunt quae in hoc uolumine continentur ... », « In hoc uolumine continentur ... ». Le cod. 565 (259) est précédé d'une table de même style. Je suppose qu'il provient lui aussi de Portes ⁽¹¹⁾.

D'autres indices encore permettent d'identifier, avec plus ou moins de certitude, les manuscrits de Portes. Le critère liturgique est un des plus sûrs ; il a permis à V. Leroquais d'affirmer que le cod. 874 (73) est un bréviaire à l'usage de ce monastère. Les mentions d'érudits qui ont consulté des ouvrages alors qu'ils étaient encore à Portes sont aussi précieuses. La Bibliothèque de Grenoble conserve deux exemplaires du commentaire de Jérôme sur les douze petits prophètes et des étymologies d'Isidore. Les cod. 17 (213) et 26 (227) portent un ex-libris de la Grande-Chartreuse. Il est probable que les cod. 27 (214) et 302 (228) proviennent de Portes.

B. Manuscrits dont la provenance est certaine ou probable.

Dans cette liste sera indiquée la présence d'ex-libris, de prix en florins, de lettre au bas du folio de tête, de chiffre au coin supérieur droit du même folio, et l'incipit des tables. Comme il a été indiqué plus haut, c'est la cote du catalogue, laquelle figure entre parenthèses, qui sert ici de base au classement.

427 (32). Partie de la Bible glosée. XII^e/XIII^e s. « *Iste liber est de domo portarum* » (f. 1r). « *Liber iste est domus portarum* » (f. 2r). « *Precium 7 flor.* » (f. 89v).

303 (35). Lévitique et Nombres glosés. XII^e s. « *Precium sex flor.* » (f. 165v).

561 (40). Jean glosé. XIII^e s. « *Domus portarum* » (f. 85r).

(11) Il faut toutefois noter qu'un manuscrit qui provient certainement de la Grande-Chartreuse, le cod. 21 (193), se termine par une table des cinquante *Enarrationes in psalmos* de saint Augustin, laquelle débute par la formule : « In hoc uolumine continentur L psalmi, scilicet ... » (f. 256v).

874 (73). Bréviaire. xiiii^e s. Au 26 octobre : « *Dedicatio ecclesie superioris portarum* » (f. 6v et 333v).

735 (179). Recueil de prières. xii^e s. « *Iste liber est domus portarum accomodatus mihi domno Henrico priori Silue usque ad pascha anno LXXII^o. Iste liber est domus portarum mihi domno Symondo Grossi professo domus portarum* » (f. 135v). Manuscrit de Portes utilisé par G. Gerberon dans son édition de saint Anselme publiée en 1675 (Cf. *P.L.* 158, 709).

100 (191). Augustin, *Enarrationes in psalmos*, en trois volumes. xi^e s. Lettres « C » (t. II, f. 1r) et « O » (t. III, f. 1r).

198 (197). Augustin, œuvres diverses. xi^e s. Volume composé de deux parties : f. 1-123 et 124-134. Lettre « S » (f. 1r). En haut du f. 1r le chiffre a été totalement rogné, il ne demeure qu'une faible trace du trait inférieur.

249 (198) Augustin, lettres. xiiii^e s. Lettre « Z » (f. 2r). Chiffre « 26 » (f. 1r). Dom Robert Guérard signale ce manuscrit à Dom Thomas Blampin par ses lettres des 25 septembre et 1er décembre 1676, mais il n'a pas pu le collationner à temps pour qu'il puisse être utilisé dans l'édition des Mauristes (12).

197 (199). Augustin, *De ciuitate Dei*. xi^e s. « *Iste liber est domus portarum* » (f.1v). Lettre « P » (f. 1v).

250 (200). Augustin, *De Trinitate* et *De sermone Domini*. xi^e s. Lettre « G » (f. 1r).

266 (201). Augustin, œuvres diverses. xi^e s. Lettre « F » (f. 1r). Chiffre en partie rogné, probablement « 16 » (f. 1r). « *Precium VIII flor.* » (f. 170v). Tables : « *Haec continentur in hoc uolumine ...* » (f. 1r). Manuscrit de Portes utilisé par Chifflet en 1649 (Cf. *C.C.L.* 90, p. 236).

305 (202). Augustin, œuvres diverses. : xi^e s. Volume composé de deux parties : f. 1-55 et 56-267. Lettre « L » (f. 2r). Tables : « *Haec sunt opera b. Augustini quae in hoc uolumine continentur ...* » (f. 56r).

133 (203). Augustin, œuvres diverses. xiiii^e s. Lettre « Y » (f. 2r). Tables : « *Haec sunt quae in hoc uolumine continentur ...* » (f. 6v et 64v).

132 (204). Augustin, œuvres diverses. xi^e s. « *Iste liber est de domo portarum* » (f. 2v). Lettre « N » (f. 3r). Tables : « *Hi libri sancti Augustini in hoc uolumine continentur ...* » (f. 3r).

140 (205). Augustin, œuvres diverses. xi^e s. Lettre « M » (f. 1r). Chiffre « 18 » (f. 1r). Tables : « *Haec sunt opera b. Augustini ep. quae in hoc uolumine continentur ...* » (f. 1r).

973 (206). Augustin, œuvres diverses. xiiii^e s. « *Iste liber est de domo portarum ordinis cartusiensis* » (f. 87v). Lettre « I » (f. 1r). Tables : « *Haec continentur in hoc uolumine ...* » (f. 1r).

(12) Cf. J.-B. VANEL, *Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite*. Paris-Lyon, 1894, p. 181 et 185.

128 (208). Augustin, œuvres diverses. ^{xii} s. Volume composé de deux parties : f. 1-124 et 125-191. Lettre « I » (f. 1r). Tables : « *Hi libri s. Augustini in hoc uolumine continentur ...* » (f. 1r).

196 (209). Augustin, *Contra Faustum* et *Contra Adimantum* et Avit. ^{xii} s. Lettre « D » (f. 1r). Ce n'est pas le manuscrit lui-même qui a été envoyé à Martène en janvier 1703, mais la copie par Dom Innocent Bouchard de l'homélie VI de saint Avit, dont ce codex est l'unique témoin ⁽¹³⁾.

97 (211). Florus, florilège augustinien sur Paul, en deux tomes. ^{xii} s. Lettre « E » (t. I, f. Br). Tables : « *Incipit prologus. In hoc uolumine continetur expositio epistolarum b. Pauli collecta ...* » (t. I, f. Br).

98 (212). Augustin, *Opus imperfectum contra Iulianum*. ^{xii} s. « *Pretium X floren.* » (f. 212v). Lettre « R » (f. 1r). Manuscrit de Portes utilisé par les Mauristes (cf. *P.L.* 45, 1049). La présence de ce manuscrit à Portes avait été signalée à Dom Thomas Blampin par Dom Robert Guérard, d'Ambronay, par une lettre du 25 septembre 1676 ⁽¹⁴⁾.

27 (214) Jérôme, commentaire des douze petits prophètes. ^{xii} s. Le seul indice qui incite à penser que ce volume provient de Portes est que la Grande-Chartreuse possédait un exemplaire de la même œuvre, le cod. 17 (213).

129 (218). Jérôme, *Tractatus in librum psalmorum* et *Commentarioli in psalmos*. ^{xii} s. « *Precium X flor.* » (f. 134v).

210 (224). Grégoire le Grand, lettres. ^{xii} s. Chiffre rogné, peut-être « 5 » (f. 1r).

134 (226). Fulgence, œuvres. ^{xii} s. Chiffre « 3 » (f. Br). Tables : « *In hoc uolumine continentur haec ...* » (f. 95r-v). Ce manuscrit n'est pas, comme le suppose P. Fournier, l'exemplaire de la Grande-Chartreuse publié par Sirmond en 1612, mais le codex de Portes utilisé par P. F. Chifflet dans son édition de 1649 (Cf. *C.C.L.* 91 A, p. 447). J. Mabillon a vu ce précieux manuscrit à Portes le 20 mai 1682 ⁽¹⁵⁾.

302 (228). Isidore, *Ethimologiae*. ^{xii} s. Le seul indice qui fait supposer que ce volume vient de Portes est que la Grande-Chartreuse possédait un volume de la même œuvre, avec les mêmes caractéristiques, le cod. 26 (227).

308 (229). Hesychius, *In Leuiticum*. ^{xii} s. « *Precium sex flor* » (f. 134v).

387 (230). Bède, commentaires. ^{xii} s. « *Domus portarum* » (f. Av). « *Precium octo flor* ». (f. 202v). Chiffre en partie rogné « 8 » (f. Av). Tables : « *In hoc corpore continentur libri uenerabilis Bedae presbiteri undecim ...* » (f. Av).

268 (231). Raban Maur, *In Exodum*. ^{xii} s. « *Precium VIII flor.* » (f. 115v).

(13) Cf. MARTÈNE & DURAND, *Thesaurus nouus anecdotorum*, t. V. Paris, 1717, c. 47.

(14) Cf. J.-B. VANDEL, *Op. cit.*, p. 181 et 185 (lettre du 1. 12. 1676).

(15) *Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierry Ruinart...*, t. II. Paris, 1724, p. 25-26.

52 (232). Raban Maur, *De laude s. crucis*. xiiii^e s. « *Iste liber est de domo portarum cartusiensis ordinis, custodiatur fideliter et seruatur ut pupillam oculi. Portis praesens liber est* » et « *Iste liber Rabanus de laude crucis est domus portarum et fuit nobis accomodatus III die iulii anno L Primo* » (f. 32r).

86 (233). Raban Maur, *In Numeros* et *In Deuteronomium*. xii^e s. Chiffre « 7 » (f. 1r).

85 (235). Raban Maur, *In libro Sapientiae* et *In Ecclesiasticum*. xii^e s. « *Domus portarum* » (f. Av). « *Pretium VIII flor.* » (f. 177v). Chiffre « 11 » (f. 1r).

216 (237). Remi d'Auxerre, commentaire des douze petits prophètes. xii^e s. « *Domus portarum* » (contre-plat supérieur). « *Pretium nouem floren.* » (f. 177v). Chiffre « 1 » (f. 1r).

311 (239). Rupert de Deutz, *De diuinis officiis*. xiiii^e s. « *Precium sex florenorum* » (f. 145v).

390 (246). Hugues de Saint-Victor. xii^e s. Chiffre rogné, peut-être « 9 » (f. 1r). Tables : « *Haec capitula continentur in hoc uolumine ...* » (f. 1r).

87, 1 (248). Raoul de Flaix, *In Leuiticum* (complet). xii^e s. Chiffre « 10 » (f. 1r).

301 (252). Augustin, œuvres diverses, et Remi (en fait Haymon d'Auxerre), commentaire de l'Apocalypse. xii^e s. Volume composé de deux parties : f. 1-19 et 20-160. Lettre « K » (f. 1r). Chiffre « 17 » (f. 1r). Ce pourrait être le manuscrit de « Remi » que P. F. Chifflet se proposait d'éditer⁽¹⁶⁾.

466 (255). Augustin, œuvres diverses. xiiii^e s. Lettre « U » (f. 1r). Tables : « *Haec sunt quae in hoc uolumine continentur ...* » (f. Bv).

99 (256). Augustin, *Contra Iulianum*, et Raban Maur, *In libros Regum* et *In librum Macchabeorum*. xii^e s. Volume composé de deux parties : f. 1-20 et 21-182. Chiffre « 14 » (f. 1r).

865 (257). Defensor de Ligugé, etc. xii^e s. « *Presens liber pertinet domui portarum ordinis cartusien* ». (f. 122v).

565 (259). Jérôme, etc. xii^e s. Le seul indice de provenance est la présence de tables : « *Haec continentur in hoc uolumine ...* » (f. Ar). « *Liber ipse non est meum dare nobis sed quibus* » (f. 119r).

126 (260). Recueil. xii^e s. Volume composé de deux parties : f. 1-135 et 136-215. Chiffre rogné, peut-être « 6 » (f. 1r). La seconde partie pourrait provenir de la Grande-Chartreuse, car elle correspond à une notice du Répertoire : « *Augustinus de agone christiano et de baptismo* » (p. 348).

306 (262). Césaire d'Arles, etc. xii^e s. « *Domus portarum* » (f. 165v, plusieurs fois répété). « *Portarum* » (contre-plat inférieur). « *Precium VIII flor.* » (f. 164v). Tables : « *Haec sunt quae in*

(16) Cf. J. FOHLEN, *Chifflet, d'Achery et Mabillon*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 126, 1968, p. 171 n. 3.

hoc uolumine continentur ... » (f. 165v). Ce manuscrit a été consulté à Portes par J. Mabillon en 1682 (17).

219 (264), cf. cod. 159 (859).

135 (265). Grégoire le Grand, etc. xii^e s. Volume composite : f. 1-93, 94-141, 142-143. « *Iste est de domo portarum ... ordinis cartusiensis* » (f. 93v, en partie effacé). Chiffre « 4 » (f. Br).

43 (266). Commentaires sur l'Heptateuque. xii^e s. « *Domus portarum in sabaudiam* » (f. Br). Chiffre rogné, probablement « 13 » (f. Br).

131 (268). Bède, etc. xii^e s. Chiffre « 21 » (f. 1r). Tables : « *Haec sunt quae in hoc uolumine continentur ...* » (f. 1r).

347 (275). Isidore, etc. xii^e s. Volume composé de deux parties : f. 1-76 et 77-126. « *Iste liber est de domo portarum ordinis cartusiensis* » (f. 1r et 125r). « *Liber beatæ Mariæ de (domo) portarum* » (f. 125v). Chiffre « 24 » non encadré (f. 1r) (18).

664 (277). Recueil de sermons. xii^e s. « *Iste liber est domus portarum* » (f. 1r et 151v). « *Precium III flor.* » (f. 151v). Chiffre rogné, peut-être « 2 » ou « 20 », « 23 » ... (f. 1r).

267 (285). Sentences de Pierre Lombard. xiii^e s. « *Precium octo flor.* » (f. 206v).

683 (346). Godefridus Herilacensis, *Super Pater noster*, Bernard, *Super Missus est*. xiv^e s. « *Iste liber est domus portarum* ». « *Istum librum mihi mutuauit Petrus Quinsonis prior portarum anno Domini M^o CCCC^o XXXIX die terciâ februaryi. Ita est, Guido prior Mont* ». « *Liber iste est domus portarum ordinis cartusiensis* » (f. 153r).

124 (380). Thomas de Cantimpré, *Liber de apibus*. xv^e s. « *Iste liber est domus portarum ordinis cartusiensis* » (f. 1r, 71r, 87v).

1089 (397). Adam de Dryburg, *De quadripertito exercitio cellae*, et Thomas de Vaucelles, *In Canticum*. xii^e et xiii^e s. Manuscrit composé de deux parties : f. 1-68 et 69-153. Lettre « X » (f. 1r). Chiffre « 22 » (f. 1r). La première partie est le manuscrit de Portes publié par P. F. Chifflet en 1657 (Cf. *P.L.* 153, 799-884).

326 (453). Jean Algrin d'Abbeville. xiii^e s. « *Iste liber est portarum* » (f. 1r et 130v).

195 (859) + 219 (264). Iuuenus, etc. xii^e s. Chiffre « 12 » (f. 2r). Tables : « *Haec sunt quae in hoc uolumine continentur ...* » (f. 1v).

(17) *Ouvrages posthumes...*, p. 25-26. La présence des homélies de Pacien de Barcelone lui avait été signalée par Dom Claude Estiennot le 22 novembre 1677 (Cf. J.-B. VANDEL, *Op. cit.*, p. 211).

(18) Le P. Chifflet avait remarqué dans un codex de Portes le traité : « *Errare haereticos...* », avec le titre : « *Liber Alcuini diaconi de uirtutibus* » (Cf. *Fulgentii Ferrandi... opera*. Dijon, 1649, p. xi). Le traité se trouve, anonyme, aux f. 56r-64v, mais suivi du « *Liber Alcuini diaconi de uirtutibus* ». Il s'agit en fait du *Breuiarium aduersus haereticos* de Césaire d'Arles. G. Morin n'avait su retrouver ce manuscrit dans le catalogue de Grenoble (Cf. *Sancti Caesarii... opera omnia*, vol. II. Maredsous, 1942, p. 180-181).

10 (984). Pierre le Mangeur. xiii^e s. « *Iste liber est de domo portarum* » (f. 1r).

974 (1173). Jacques de Voragine, etc. xv^e s. « *Iste liber est de domo portarum ordinis cartusiensis lugdun. dyocesis* » (f. 1r). « *Iste liber est domus portarum* ». « *Datum in predicta portarum die s. Clementis pape et martiris anno Domini M^o CCCC^o LXV^o ...* » (f. 346v).

C. Manuscrits de Portes conservés hors de Grenoble.

Berne, Bürgerbibl. 335. Pierre de Cluny, etc. xiii^e s. « *Iste liber est domus portarum, qui abraserit anathema sit* » (f. 1r). Je n'ai pas su identifier l'éloge du désert des f. 184-197.

Milan, B. Ambr., cod. M 70 Sup. Graduel. xii^e s. La dédicace, entre le 29 septembre et le 28 octobre, peut correspondre à celle de Portes, le 26 octobre.

Paris, Éc. des Beaux-Arts, coll. Masson 9. Ordinaire (?). xv^e s. « *Domus portarum ordinis cartusiensis* » (f. 123).

Parkminster, Chartreuse, cod. A 33. Graduel adapté à l'usage de Portes. xii^e s.

Grande-Chartreuse, Archives B.I.560. *Consuetudines*, etc. xiv^e s. Ce volume vient des chartreuses de Montmerle et de Portes.

Avant sa mort, Jean Picard avait eu la bonté de me copier la liste des trente-cinq manuscrits mentionnés dans le *Catalogue de la bibliothèque de la chartreuse de Portes ...* par le citoyen Etienne Chapuys en 1795 (A.D. de l'Ain, H 154). On y trouve une douzaine de manuscrits datés des xiii^e -xv^e siècles, surtout liturgiques. Les quatre volumes recueillis par la bibliothèque municipale de Bourg-en-Bresse datent du xvii^e siècle : ms. 26 (18), 42 (34), 43 (35) et 46 (36).

II. LES MANUSCRITS DE LA GRANDE-CHARTREUSE.

A. Indices de provenance.

1. Ex-libris et cotes anciennes.

Une quarantaine de volumes portent un ex-libris de la Grande-Chartreuse (Cf. Pl. 6 a). Les marques de possession les plus anciennes (du xiv^e siècle ?) ont été apposées au verso d'un des premiers folios et au recto d'un des derniers folios. La formule la plus habituelle est : « *Iste liber est domus maioris cartusie* ». Neuf de ces volumes ont une cote en chiffres romains accompagnée d'un sigle. A la fin de deux manuscrits, les cod. 433 (29) et 16 (473), on trouve deux lettres majuscules, l'une noire, l'autre rouge. Le cod. 16 a en plus la cote « *CIA* ». Ces diverses cotations apparaissent aussi sur des volumes non munis d'ex-libris. Ils appartenaient très probablement au fonds ancien de la Chartreuse.

Cote A : Le système de cotation le plus ancien remonte au xiv^e siècle. Il est inscrit au bas du premier folio et il est composé d'un nombre en chiffres romains accompagné, généralement surmonté, d'une marque entourée d'un cercle (Cf. Pl. 6 b). Comme il

arrive que deux volumes portent le même chiffre⁽¹⁹⁾, il faut supposer que les marques, de types variés, correspondent à des classes différentes. On note en particulier une croix, un visage tourné vers la gauche et une rosace à cinq branches. Cette dernière est portée sur des ouvrages patristiques.

Cote B : Un second système de cotation, postérieur, consiste en deux lettres majuscules, l'une noire, l'autre rouge, apposées à la fin du volume (Cf. Pl. 6 c). Les reliures du XVIII^e siècle les ont certainement souvent fait disparaître. Ces lettres apparaissent sur quinze manuscrits. Elles sont accompagnées du mot « *CRUX* » dans les cod. 330 (38) et 434 (39).

Cote C : Au XV^e siècle encore, une autre cotation est en usage, mais pour les livres de droit uniquement. Elle est composée de chiffres romains précédés d'un sigle formé de lettres (Cf. Pl. 6 d). Elle n'est conservée que dans six manuscrits, mais elle est reproduite dans le Répertoire du XV^e siècle.

2. Le Répertoire du XV^e siècle.

P. Fournier a publié le *Repertorium librorum domus Cartusie* transmis par le cod. Y 107 (1243)⁽²⁰⁾. Y sont mentionnés les ouvrages donnés par Jean Autier en 1419, mais non ceux légués par Laurent Blumenau vers 1475, ni ceux apportés par François du Puy lors de son entrée à la Chartreuse vers 1500⁽²¹⁾. Il daterait donc du milieu du XV^e siècle environ. Les manuscrits sont énumérés selon un ordre logique. Après les Pères de l'Église et les auteurs médiévaux, viennent les séries de livres d'histoire, de théologie, d'ouvrages anonymes ou composites, de commentaires bibliques, de sermons et enfin de droit. Les livres juridiques sont répartis en trois catégories : « *Volumina juris canonici* », « *Libri Juris ciuilis siue legum* » et « *Libri utriusque juris* ». Le catalogue indique leurs cotes en chiffres romains et reproduit le sigle qui distingue chacune de ces catégories : « *CIA* », « *L* » et « *LI* »⁽²²⁾. Il s'agit donc pour cette dernière série d'un catalogue topographique : les volumes de droit sont énumérés dans l'ordre où ils sont classés dans la bibliothèque. Il n'en va pas de même, ce me semble, pour les autres séries. Là le

(19) Il y a deux numéros XXVI, les cod. 51 (234) et 441 (207) et deux numéros XXXVIII, les cod. 21 (193) et 463 (34).

(20) *La bibliothèque de la Grande-Chartreuse au moyen-âge*, dans *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4^e Série, t. I, 1886 (1887), p. 305-386. Le catalogue est édité aux p. 346-386. Il sera cité sous le simple titre « Répertoire », avec indication de la page de l'édition.

(21) Sur les dons de ces trois personnages, cf. P. FOURNIER, *La bibliothèque...*, p. 318-338, dont les éléments sont repris dans l'Introduction au Catalogue, p. XI-XIX. Jean Autier a donné les cod. 568 (49), 53 (222) et 402 (479). Laurent Blumenau a légué les cod. 48 (484), 45 (485-486), 46 (489), 138 (856), 376 (983) et peut-être le cod. 136 (857). De François du Puy proviennent les cod. 669 (181), 54 (487), 37 (488), 56-58 (490-492), 55 (494), 117 (988), Y 209 (2091) et peut-être le cod. 720 (109). Ce dernier manuscrit ne renferme plus la page de garde publiée dans le catalogue et intitulée : « de Puteo, officialis ».

(22) Trois manuscrits ont le sigle « *CIA* », les cod. 16 (473), 325 (476) et 31 (483). Un seul subsiste de la deuxième catégorie, mais avec le sigle « *LE* », le cod. 391, 1 (626). A la troisième catégorie appartiennent le cod. 391, 2 (627) et une feuille de garde du cod. 345 (273), mais avec le sigle « *CL* ».

bibliothécaire a tenté de dresser un catalogue systématique, ce qui explique un certain nombre de doublets, qui ne paraissent pas toujours correspondre à deux exemplaires de la même œuvre⁽²³⁾, mais aussi des lacunes certaines⁽²⁴⁾. D'autre part le Répertoire ne mentionne pas les livres liturgiques, qui n'étaient pas conservés à la bibliothèque.

Sans autre indication, il n'est pas toujours possible d'affirmer avec certitude qu'un manuscrit conservé à Grenoble correspond à telle notice du Répertoire, surtout s'il s'agit d'une œuvre courante. Par exemple, il n'est pas assuré que le cod. 851 (287), qui contient les Sentences de Pierre Lombard, soit à identifier avec le « *Textus magistri Sententiarum* » de la p. 366 du Répertoire. Mais l'« *Ars lectoria magistri Sequini* » du cod. 322 (831) est une rareté. Il en est fait mention à la p. 369 du Répertoire. L'identification dans ce cas est presque assurée. Lorsqu'il s'agit d'un volume composite, le bien-fondé du rapprochement est grand. Tel est le cas du cod. 127 (195) : il est longuement décrit aux p. 347-348 du Répertoire. Mais même en ce cas, il convient d'être prudent. Portes a copié des manuscrits de la Grande-Chartreuse, et vice versa. Les deux bibliothèques avaient en partie les mêmes ouvrages, les mêmes recueils. Ainsi les cod. 198 (197), 305 (202) et 128 (208) de Portes ont un contenu proche des volumes décrits aux p. 347 et 349 du Répertoire. Les exemples pourraient être multipliés.

En conclusion, sauf exceptions, le fait qu'un manuscrit de Grenoble soit mentionné dans le Répertoire ne saurait à lui seul donner la certitude qu'il appartenait au xv^e siècle à la Grande-Chartreuse.

3. La liste du Père Chifflet.

Parmi les papiers du Père Pierre-François Chifflet (1592-1682) se trouve une note intitulée : « *Ex ueteri catalogo librorum Cartusie* », où sont décrits vingt manuscrits⁽²⁵⁾. En fait seules les dix premières notices sont tirées du Répertoire. Les dix autres ont été faites à partir des manuscrits eux-mêmes. En voici la liste brève :

n° 11 : perdu.

n° 12 : cod. 346 (267), de la chartreuse des Ecouges.

n° 13 : cod. 117 (988), volume provenant de Fr. du Puy.

n° 14 : cod. 36 (254).

n° 15 : perdu.

n° 16 : cod. 340 (585).

n° 17 : cod. 426 (47).

n° 18 : perdu.

n° 19 : Imprimé.

n° 20 : 341 (240).

(23) Par exemple, les deux tomes de Raoul de Flaix, *Super Leuiticum*, sont mentionnés aux p. 357, 373 et 374 du Répertoire. Il serait surprenant que la bibliothèque ait possédé plus d'un exemplaire de cette œuvre.

(24) Le Répertoire ne signale qu'un exemplaire complet des *Moralia* de saint Grégoire (p. 352), or la Chartreuse en possédait alors deux exemplaires partiels, les cod. 7 (221) et 315, 1 (223).

(25) Berlin, Staatsbibliothek, Ms. Phillipps 1866 (17 réc.), f. 51v.

4. Indices liturgiques.

Les dates de dédicace des différentes églises de la Grande-Chartreuse permettent d'identifier les livres liturgiques qui ont été en usage dans ce monastère. Lorsque ces indications sont de première main, il est pratiquement assuré que ces volumes ont été copiés à la Grande-Chartreuse même. Dans ses catalogues bien connus, V. Leroquais a utilisé ce critère pour les missels, bréviaires et psautiers. Hélas, l'office de la dédicace est souvent copié à la fin du temporel, ce qui ne permet aucune identification.

5. La reliure.

J'ai tenu compte aussi des reliures anciennes conservées. Je ne l'ai fait qu'après hésitation : les reliures estampées sont parfois très usées et les fers difficilement identifiables, mais surtout je ne suis pas spécialiste en la matière et mes remarques demanderaient à être contrôlées. C'est donc sous toute réserve que j'indique quatre groupes de reliures semblables.

Type A : Les petits fers qui ornent les plats de quatre manuscrits de la Chartreuse (cod. 805 (178), 314 (236), 710 (395), 385 (457)) apparaissent sur quatre volumes (cod. 627 (123), 757 (297), 337 (408), 572 (595)). Je suppose qu'ils ont été reliés dans le même atelier.

Type B : Une autre série de petits fers ornent les cod. 467 (124) et 62 (482) de la Chartreuse. Ils permettent de rapprocher les cod. 562 (31), 118 (44), 783 (210) et 327 (588).

Type C : Le même fer est utilisé pour le codex cartusien 769 (77) et le cod. 791 (176).

Type D : Les cod. 316 (251), 119 (343) et 321 (345) sont munis d'un fermoir sur lequel est gravé le mot : « AVE ». Le fermoir du cod. 121 (274) a disparu, mais ce volume a une reliure de même facture que les trois autres (26).

B. *Manuscrits dont la provenance est certaine ou plus ou moins probable.*

Pour chaque manuscrit seront mentionnés les ex-libris, les cotes anciennes (appelées cote A, B ou C, selon les trois systèmes de cotations énumérés), la notice correspondante du Répertoire, la présence dans la liste de Chifflet et le type de reliure. Cette liste ne comprend que les volumes appartenant à la Grande-Chartreuse avant l'an 1500 environ, à l'exception toutefois des manuscrits donnés par Jean Autier, Laurent Blumeneau et François du Puy, lesquels ont été brièvement signalés plus haut à la note 21. Comme pour les manuscrits de Portes, le classement suit l'ordre des cotes du catalogue de Grenoble, et non pas celui des cotes réelles.

384 (2). Bible. XIII^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 3r). « *Ista biblia est maioris domus cartusie* » (f. 346v). « *De uilla cuius sanctus pater est Anianus Michael hunc librum prepa-*

(26) Les reliures des cod. 332 (75) et 726 (173) utilisent, semble-t-il, un même fer, et les cod. 471 (72), 424 (243), 662 (405) un autre fer. Mais il n'est pas assuré que ces volumes aient été reliés à la Grande-Chartreuse.

rauit uernasianus » (f. 338v). En haut du f. Av, une cote d'un type original : « *B IIII* », la lettre B étant surmontée d'une croix (27).

430 (8). Bible, xiiii^e s. Ex-libris en partie gratté, du xiiii^e s. : « *Iste liber est d[omus maioris cartusie ?]* » (f. 408r).

2 (12), 6 (15), 5 (13), 4 (14). Bible. xii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (cod. 2, f. 5v et 321r; cod. 4, f. 3v et 329r; cod. 5, f. 2v; cod. 6, f. 279r).

1 (16), 8 (17), 3 (18). Bible. xi^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (cod. 1, f. 254r; cod. 3, f. 2v et 233r).

695 (22). Bible. xiiii^e s. Comme l'indique un ex-libris contemporain, cette Bible provient de la chartreuse de Freudnitz : « *Iste liber est uallis iocose* » (f. Ar). Elle a appartenu à la Grande-Chartreuse dès le xiv^e s., date de la mention : « *Prior cart [usie] mittat Iohanni Tarantaysie XXXV solid. uien. pro quibus obligati erant apud Rupeculam (La Rochette, Isère) libri domni Iohannis de Morestello et sic retineat si uult bibliam istam. (Autre main) Factum fuit hoc per priorem cart[usie] et solutum* » (f. Ar).

35 (27), 12 (24), 18 (26). Bible. xii^e s. « *†.XI. Volumen primum biblie ecclesie inferioris* » (cod. 35, f. 184r) ». « *†.XIII. Volumen tertium biblie ecclesie inferioris* » (cod. 18, f. 184v). Cette Bible était en usage à la maison basse de La Correrie.

433 (29). Nouveau Testament. xiiii^e s. « *Iste liber est maioris domus cartusie* » (f. 2r). Cote B : « *E S* » (f. 258r).

562 (31). Partie du Nouveau Testament. xv^e et xvi^e s. Reliure type B.

452 (33). Tobie, Iudith et Esther glosés. xii^e s. Cote A : « *L* » surmonté d'une croix (f. 1r). Pourrait correspondre à Répertoire : « *Glose thobie et Hester* » (p. 373) ou « *Glosarium magistri Stephani Cantuariensis episcopi ... super Thobiam, Judith et Hester* » (p. 372).

463 (34). Exode glosé. xiiii^e s. Cote A : « *XXXVIII* » surmonté d'une croix (f. 1r). Répertoire : « *Super Exodum* » (p. 373).

451 (37). Matthieu glosé. xii^e s. Cote A : « *LI* » surmonté d'une fleur (f. 1r). Répertoire : « *Matheus glosatus* » ou « *Glose super Matheum nove* » (p. 375).

330 (38). Marc glosé. xiiii^e s. Cote A : « *LIII* » surmonté d'une croix. (f. 1r). Cote B : « *CruX. X P* » (f. 87r). Répertoire : « *Marcus cum glosa* » ou « *Marcus 2^o cum glosa* » (p. 376).

434 (39). Luc glosé. xiiii^e s. cote A : « *LV* » surmonté d'une croix (f. Dv). Cote B : « *CruX. X ?* » (f. 106v. La seconde lettre, rouge, est illisible). Répertoire : « *Lucas glosatus* » ou « *Super Lucam* » (p. 375).

(27) Le Répertoire signale des Bibles aux p. 372 et 373. Il n'est pas possible de rapprocher une notice de tel manuscrit.

465(41). Jean glosé. XIII^e s. Cote A : « *LVII* » surmonté d'une croix (f. 1v). Cote B : « *X T* » (f. 112v). Répertoire : « *Johannes glosatus* » (p. 376, trois exemplaires).

118(44). Hugues de Saint-Cher, *Repertorium*. xv^e s. Reliure type B.

426(47). Pierre de Riga, *Aurora*. XIII^e s. Répertoire : « *Aurora metrice* » (p. 366). Chifflet, n^o 17 : « *Vetus Testamentum metrice. Anonymi operis titulus. Aurora. Primo facta die duo caelum terra leguntur* ».

386(71). Missel à l'usage de la Grande-Chartreuse. xv^e s. « *Incipit missale scriptum pro capella sancte trinitatis domus maioris cartusie* » (f. 1r).

471(72). Bréviaire. XI^e s. La mention de la dédicace au 3 août (f. 112r) est une addition du XIII^e siècle.

816(74). Bréviaire. XIV^e s. « *Istud breuiarium spectat domui maioris cartusie* » (f. 309v). Ce manuscrit a appartenu à la Grande-Chartreuse, comme l'indiquent l'ex-libris et la mention de la dédicace ajoutée au 3 août, mais il a été copié pour une chartreuse dont la dédicace se célébrait le 22 avril. La même date apparaît dans deux psautiers cartusiens italiens du xv^e siècle : Oxford, Bodl. Libr., Canon. Liturg. 271 et 378⁽²⁸⁾. Cette dédicace serait non pas celle de la chartreuse de Milan, célébrée le 6 février⁽²⁹⁾, mais celle de la chartreuse de Montello⁽³⁰⁾.

332(75). Bréviaire. XIV^e s. La dédicace au 20 mars et l'ex-libris du f. 13v (« *Iste liber est domus corrier. cartus.* ») indiquent que le bréviaire a été copié pour la chartreuse de Currière, mais l'addition de la dédicace au 3 août montre qu'il a été ensuite adapté à l'usage de la Grande-Chartreuse.

869(76). Bréviaire à l'usage de la Grande-Chartreuse. xv^e s.

769(77). Bréviaire à l'usage de la Grande-Chartreuse. xv^e s. Reliure type C.

739(81). Bréviaire à l'usage de la Grande-Chartreuse. XIV^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 7r).

395(84). Epistolier et graduel. XIII^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie. Alleluya* » (f. 152v). Au f. 1v, une cote d'un type original : « *G XV* » surmontée d'une croix.

373(85). Graduel. XIV^e s. Au f. 236r, vers le 1er mai, on a ajouté une dédicace non identifiée. Dans le calendrier imprimé, en tête du volume, on a ajouté la dédicace du 3 août.

313(87). Graduel. xv^e s. Aux f. 166r-167v, dédicace du 3 août.

867(91). Antiphonaire. XIII^e s. « *Iste liber est maioris cartusie* » (f. 3r).

394(95). Antiphonaire à l'usage de la Grande-Chartreuse. xv^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (Contre-plat inférieur).

(28) Communication de Fr. Huot, lettre du 9.3.1985.

(29) Comme le supposaient O. Pächt et J. J. G. Alexander, *Illuminated Manuscripts in the Bodleian Library Oxford*. Vol. 2. Oxford, 1970, p. 72 et 77.

(30) Communication de Dom Luc Fauchon, lettre du 9.4.1985.

20 (99)–22 (100). Homélaire. xii^e s. Dans le corps du manuscrit 22, aux f. 233v-237v, la dédicace est située entre le 29 septembre et le 28 octobre. Ce pourrait donc être soit celle de la Grande-Chartreuse au 13 octobre, soit celle de Portes au 26 octobre. Mais la table postérieure en tête du volume (f. 1v) et une addition marginale au f. 166v mentionnent la dédicace du 3 août.

32 (101)–33 (102). Exemplaire original de l'homélaire composé à la Grande-Chartreuse. xii^e s.

425 (104). Homélaire, sanctoral. $xiii^e$ s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. Bv et 1v).

24 (105). Lectionnaire pour le réfectoire, t. I. $xiii^e$ s. « *Hic liber est carthusie domus maioris* » (f. 8v). « *Iste liber est domus maioris carth.* » (f. 253v).

1079 (107). Homélaire, temporal. xv^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. Av).

9 (110). Lectionnaire pour le réfectoire, t. II. $xiii^e$ s. Suite du cod. 24 (105).

389 (111). Martyrologe. xii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 2v)⁽³¹⁾.

627 (123). Rituel cartusien. xv^e - $xviii^e$ s. Reliure type A.

467 (124). Tonaire. $xiii^e$ s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 2v et 55r). Au f. 1v cote d'un type original : « *Q XLVIII* », une croix étant inscrite dans la lettre Q. Répertoire : « *Liber habens tonos et omnes antiphonas* » (p. 377. Titre correspondant exactement à la mention portée au f. 1v). Reliure type B.

323 (175). Recueil de prières daté de 1475. Copié pour la chartreuse de Rettel, comme l'indique la dédicace au 8 janvier⁽³²⁾, ce volume appartenait au xvi^e s. à la chartreuse de Mont-Dieu (« *Bertrandus Morelius, prior domus Montis Dei* », au f. 200r, et « *Charles de Mans, conuersus Montis Dei, professus anno 1562* », au f. Iv), puis à la Grande-Chartreuse « *Iste liber est domus Maioris Cartusie* », au f. 200v).

791 (176). *Horologium eterne sapientie*. xv^e s. Répertoire : « *Horologium eterne Sapientie, in papiro* » (p. 368, cf. p. 367 et 377). Reliure type C.

805 (178). Psautier-hymnaire à l'usage de la Grande-Chartreuse. xv^e s. Reliure type A.

801 (187). Recueil de prières. xvi^e s. « *Spectat hic liber ad domum maioris cartusie* » (f. 1r). « *Ad domum cartusie spectat* » (f. 134r).

84 (192). Augustin, In Ps. 1-50. xii^e s.⁽³³⁾. Répertoire : « *Augustinus super psalmos : primum volumen* » (p. 350).

(31) Volume mal relié, lire : f. 118, 123, 124, 119-122, 125.

(32) Lettre de Fr. Huot du 20.5.1986.

(33) Le chiffre XXXIIII indiqué par P. Fournier n'est pas une cote, mais le numéro du dernier cahier.

21 (193). Augustin, In Ps. 51-100. xii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 3v et 254r). Cote A : « XXXVIII » surmonté d'une rosace à cinq branches (f. 5r). Répertoire : « *Augustinus super psalmos, secunda pars* » (p. 349).

397 (194). Augustin, In Ps. 51-75. xii^e s. Suite du cod. 84 (192). Répertoire : « *Idem super psalmos : secundum uolumen* » (p. 350).

127 (195). Augustin, œuvres diverses. xii^e s. Ce volume est incomplet : il manque les six premiers cahiers, deux cahiers entre les f. 68 et 69, ainsi que la fin du codex. En tenant compte de ces lacunes, il correspond exactement à la notice du Répertoire : « *Augustinus de epistola ad Romanos ...* » (p. 347-348) ⁽³⁴⁾.

199 (196). Augustin, *Quaestiones in Heptateuchum* et *Locutiones in Heptateuchum*. xii^e s. Répertoire : « *Volumen questionum et locutionum beati Augustini super Eptaticum* » (p. 347).

441 (207). Augustin, œuvres diverses. $xii^e/xiii^e$ s. Cote A : « XXVI » surmonté d'une rosace à cinq branches (f. 1r). Répertoire : « *Duo dialogi Augustini et sermo contra hereses* » (p. 347).

783 (210). Augustin, œuvres diverses. xv^e/xvi^e s. Reliure type B.

17 (213). Jérôme, Sur les petits prophètes. xii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 1v et 157r). Répertoire : « *Jeronimus super XII prophetas* » (p. 351).

7 (221). Grégoire le Grand, *Moralia*, L. I-VIII. xii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 2v). Cote A : « I » surmonté d'une rosace à cinq branches (f. 1r). Ce codex n'est pas mentionné dans le Répertoire.

315, 1 (223). Grégoire le Grand, *Moralia*, L. I-X. xii^e s. « *Iste liber est domus cartusie maioris* » (f. 2v, 180r et contre-plat inférieur). Cote A : « II » surmonté d'une rosace à cinq branches (Contre-plat supérieur). Ce volume n'est pas mentionné dans le Répertoire.

320 (225). Anonyme du Mont-Saint-Michel et Paterius. xii^e s. Volume composé de deux parties : f. 1-104 et 105-239. Il pourrait correspondre aux deux notices du Répertoire : « *Paterius ex libris beati Gregorii* » et « *Paterius ex libris beati Gregorii super velus Testamentum* » (p. 352).

26 (227). Isidore, Etymologies. $xiii^e$ s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 3v et 132r). Cote A : « XXIII » surmonté d'un visage (f. Bv). Ce volume n'apparaît pas dans le Répertoire.

51 (234). Raban Maur, *In Numeros* et *In Deuteronomium*. $xii^e/xiii^e$ s. Cote A : « XXVI » surmonté d'un visage (f. 1r). Répertoire : « *Idem (Rabanus) super Numerorum et Deuteronomii* » (p. 356).

314 (236). Remi, Sur Matthieu. xii^e s. Cote A : « XLIII » surmonté d'un visage (f. 1r). Cote B : « B M » (?) (plat supérieur). Répertoire : « *Remigius super Maltheum* » (p. 357). Reliure type A.

(34) Corriger le catalogue de P. Fournier : au f. 44r, « *Commonitorium Orosii* », suivi de « *Responsio Aurelii Augustini ad Orosium...* » (C.P.L. 573 et 327).

310 (238). Remi, Sur les petits prophètes. xiii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 2v et 128r). Cote A : « XLV » surmonté d'un visage (f. 1r). Répertoire : « *Remigius super XII prophetas* » (p. 358).

341 (240). Bruno (?), Sur les psaumes. xii^e s. Chifflet n° 20 : « *Initium S. Brunonis in Psalmos. Psalterium est quoddam musicum instrumentum quod ex superiori caritate resonat* ». Ce témoin unique pourrait être l'exemplaire envoyé par Guillaume Biebuick, prieur de la Chartreuse, à Josse Badius pour l'édition des œuvres de Bruno parue à Paris en 1524⁽³⁵⁾. Il n'est pas mentionné dans le Répertoire.

217 (242). Bernard, lettres. xi^e s. Cote A, rubriquée : « XL » accompagné d'une rosace (f. 1r). Répertoire : « *Epistole beati Bernardi* » (p. 358 et 359).

388 (244). Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis*. xii^e s. Répertoire : « *Hugo de sacramentis* » (p. 359, deux exemplaires).

87, 2 (249). Raoul de Flaix, *In Leuiticum*, L. XI-XX. xi^e s. Cote A : « XXXIIII » surmonté d'un visage (f. 1r). Répertoire : « *Secunda pars eiusdem (Radulphi) super Leuiticum* » (p. 357, 373 et 374).

461 (250). Innocent III, *De septem penitentialibus psalmis*. xiii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 2v et 81r). Cote A : « LXXI » surmonté d'une fleur (f. 1r). Répertoire : « *Tractatus Innocentii pape super VII psalmos penitenciales* » (p. 377).

316 (251). Thomas Gallus, Sur Denys. xiv^e s. Répertoire : « *Abbas Vercellensis super Dyonysium* » (p. 353). Reliure type D.

29 (253). Origène, Sur le Pentateuque, et Isidore, Sur le Deutéronome. xi^e s. Cote A : « III » surmonté d'un visage (f. 1r). Répertoire : « *Idem (Rufinus) de benedictionibus patriarcharum ...* » (p. 361).

36 (254). Ambroise, œuvres diverses. xi^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 2v et 239r). Cote A : « VII » surmonté d'une rosace à cinq branches (f. 1r). Répertoire : « *Sermones beati Ambrosii; et super 'beati immaculati'* » (p. 351, la présence des lettres n'est pas indiquée). Chifflet n° 14 : « *S. Ambrosii sermones]. Liber de mysteriis]. Sermones de sacramentis]. Sermones de pascha, et alii]. Expositio Ps. 118]. Epistolae 73]* ».

309 (258). Basile, etc. xi^e s. Ce volume pourrait correspondre à la courte notice du Répertoire : « *Opera Basilii* » (p. 353).

126 (260). Recueil. xi^e s. La première partie de ce volume composite provient de Portes. La seconde partie (f. 136-215) pourrait provenir de la Grande-Chartreuse, car elle correspond à une notice du Répertoire : « *Augustinus de agone et de baptismo* » (p. 348).

(35) Cf. la lettre dédicatoire, en tête de l'édition, republiée par Ph. Renouard, *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius...*, t. II. Paris, 1908, p. 227-229.

75 (269). Stephane Langton, Commentaires sur les prophètes. xiiii^e s. Cote A : « XLIX » surmonté d'une croix (f. 1r). Cote B : « A S » (Contre-plat inférieur). Ce volume pourrait correspondre à la notice du Répertoire : « *Super XII prophetas* » (p. 375).

819 (271). Hugues de Saint-Victor, etc. xv^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 1r). Répertoire : « *Tractatus Hugonis de Sancto Victore de laude caritatis ... in papiro* » (p. 360).

712 (272). Honorius d'Autun et Isidore. xii^e s. Ce volume pourrait correspondre à la notice du Répertoire : « *Elucidarium, in pergamenio* » (p. 371).

345 (273). Bernard, *De consideratione*, et Bruno de Segni, Sermons. xii^e s. Cote A : « XLII » suivi d'une rosace (f. 1r). Cote B : « P S » (Contre-plat inférieur). Répertoire : « *Quere ibidem Bernardus, de consideratione, et sermones Brunonis Signensis episcopi* » (p. 359). Ce pourrait être l'exemplaire envoyé à Josse Badius⁽³⁶⁾. La première feuille de garde provient d'un autre manuscrit : on y trouve la cote C : « CL VIII » et le titre : « *Liber penitencie magistri Roberti canonici sancti Victoris parisiensis* », ce qui correspond à la dernière notice du Répertoire (p. 386).

121 (274). Bernard, etc. xii^e s. « *Iste liber est maioris cartusie* » (f. 16r). Répertoire : « *Bernardus de precepto et dispensatione, cum quibusdam aliis tractatibus* » (p. 359). Reliure type D. Ce codex appartenait au xv^e siècle à la Grande-Chartreuse, mais antérieurement, dès le début du xiiii^e siècle, à la chartreuse des Ecouges (« *Liber sancte Marie de Excubiis* », au f. 3v). Ce précieux recueil, qui a été utilisé pour l'édition de saint Bernard, pourrait avoir été écrit à la Grande-Chartreuse, mais seule une rigoureuse étude paléographique pourrait confirmer cette hypothèse.

851 (287). Pierre Lombard, Sentences. xiv^e s. Ce volume peut correspondre au « *Textus magistri Sententiarum* » du Répertoire (p. 366).

850 (288). Hugo Ripelin, *Compendium theologiae ueritatis*. a. 1311. « *Iste liber est domini Stephani quem de sua pecunia scribere fecit sub annis Domini millesimo CCC^o XI^o, tempore domini Clementis pape quinti* » (f. 107r, mention cancellée). Cote A : « CXLVII » précédé d'une croix. (f. 1r). Répertoire : « *Compendium Theologie* » (p. 365), plutôt que « *Compendium theologie parve forme* » (p. 366).

665 (289). Pierre de Poitiers et Jean Beleth. xiiii^e s. Cote A : « LXXIV » surmonté d'une croix (f. 2r). Cote B : « C S » (Contre-plat inférieur). Répertoire : « *Summa magistri Petri Piclaviensis et summa magistri Beleth de ecclesiasticis officiis* » (p. 363).

1085 (290). *Liber de uera philosophia* et sermons. xiiii^e s. Cote B : « BT » (f. 135v). Volume composé de deux parties : f. 1-111 et 112-135. La notice du Répertoire correspond à la première partie : « *De uera philosophia* » (p. 370). D'après une note ajoutée par un chartreux au xvii^e siècle, un traité de Florus était relié dans ce livre. C'est une erreur : le traité était joint au Commentaire des douze Pères de Florus, aujourd'hui Lyon, B. M. 5804⁽³⁷⁾.

(36) Cf. supra p. 33 n. 35.

(37) Cf. la notice du Répertoire (p. 358) et la note de J. Sirmond reproduite par U. Chevalier, *Œuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne*. Lyon, 1890, p. LXXIV.

307 (292). Thomas d'Aquin, Somme théologique, Ia IIae. xiv^e s. « *Domus cartusie est liber iste* » (f. 1r). Cote A : « IX » précédé d'une étoile non encadrée (f. 1r). Répertoire : « *Prima secunde beati Thome* » (p. 362). Mais ce volume appartenait au xiv^e siècle à un couvent dominicain : « *Iste liber est fratris Gregorii Pa[ulucii] de Perusio ordinis predicatorum* » et « *Pertinet ecclesie sancti Thome et est fratri* » (f. 1r) ⁽³⁸⁾.

560 (293). Thomas d'Aquin, œuvres diverses. xv^e s. « *Iste liber est domus maioris cart.* » (f. 79r). Répertoire : « *Aliqua opera beati Thome ...* » (p. 362).

39 (294)–40 (295). Rainier de Pise, *Pantheologia*, t. I-II. xv^e s. Répertoire : « *Tria volumina magna et nova, dicta Pantheon, ut estimo* » (p. 366).

757 (297). Bonaventure, *Ymago uite*, etc. xv^e s. Répertoire : « *Ymago vile Bone Venture* » (p. 360). Reliure type A ⁽³⁹⁾.

119 (343). Albert le Grand. xv^e s. Répertoire : « *Idem (Albertus), de laudibus Beate Virginis Marie in papiro* » (p. 362), ce qui correspond au titre inscrit sur la reliure : « *Al. Magnus de laude uirginis Marie* ». Reliure type D. Colophon : « *Ego frater Wilhelmus de Sancto Terdone hunc librum compleui et finiui in crastino Lucis uirginis ... Amen, Orate pro scriptore* » (f. 102v). Il pourrait s'agir de Guillaume de Saint-Trond, de la chartreuse de Saint-Alban de Trèves, mort en 1460 ⁽⁴⁰⁾.

321 (345). Albert le Grand et Gilles de Rome. xv^e s. Répertoire : « *Albertus super misse misteria et altaris sacramenta* » (p. 362), ce qui correspond en partie au titre inscrit sur la reliure : « *Albertus Magnus summa de misse mysterio et altaris sacramento. Tract. Egidii de corpore Christi* ». Reliure type D.

50 (376). Guillaume Perault. xv^e s. Cote B : « Q S » (f. 292r). Répertoire : « *Tractatus moralis de uirtutibus* » (p. 367).

88 (378). Guillaume Perault. xv^e s. Cote A : « XXVIII » surmonté d'une rosace (f. 1r). Répertoire : « *Summa de uiciis* » (p. 366).

679 (379). Guillaume Perault et Raymond de Peñafort. xiiii^e s. Cote A : « XXVII » accompagné d'une étoile non encadrée (f. 1r). Répertoire : « *Summa uirtutum et summa casuum super Decretalibus, incipit: presens* » (p. 369).

818 (381). Bartholomeus a Sancto Concordio. xv^e s. Répertoire : « *De documentis antiquorum: in primo volumine, 2^o folio, Avicenna* » (p. 371).

810 (382). Gerson. xv^e s. Répertoire : « *Opuscula mulla magistri Jo. Gersonis in papiro, et de diversis uirtutibus* » (p. 364), mais le manuscrit traite des péchés, non des vertus.

(38) Selon H. V. Schooner, *Codices manuscripti operum Thomae de Aquino*, t. II. Rome, 1973, p. 27, ce frère Grégoire est mort vers 1396.

(39) Mais il y a un second exemplaire, le cod. 842 (399).

(40) Cf. Bénédictins du Bouveret, *Colophons de manuscrits occidentaux des origines au xvi^e siècle*, t. II. Fribourg, 1967, n^o 6104 et 6105.

710 (395). Smaragde. xii^e s. Cote A : « XXVII » accompagné d'une croix (f. 3r). Répertoire : « *Diadema monachorum* » (p. 368 et 369). Reliure type A.

762 (398). Bonaventure, œuvres diverses. xv^e s. Ce volume pourrait correspondre à la notice du Répertoire : « *Breviloquium fratris et domini Boni Venture* » (p. 360).

842 (399). Bonaventure, *Ymago uite*. xv^e s. Cf. supra cod. 757 (297).

864 (400). Bonaventure. xv^e s. Répertoire : « *Stimulus amoris, in papiro, modicum valoris* » (p. 368) et « *Stimulus amoris, in papiro* » (p. 372).

334 (401). *De doctrina cordis*. xiv^e s. « *Hic liber est domus cartusie* » (f. 1r). « *Iste liber est ...* » (f. 90v). Cote A : « CLIX » accompagné de petits cercles (f. 1r). Répertoire : « *De doctrina cordis, in pergameno* » (p. 367).

337 (408). La Vigne Notre Seigneur. 5 mars 1463 (?). Reliure type A.

385 (457). Recueil factice. xv^e s. (Les f. 1-19 ont été écrits à la chartreuse d'Erfurt en 1473). Sur le plat inférieur, traces d'une cote B. Reliure type A.

16 (473). Fausses décrétales. xii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 2v et 268r). Cote A (?): « XXII » (Contre-plat supérieur). Cote B : « LT » (Contre-plat inférieur). Cote C : « CIA » (f. Bv). Répertoire : « *Primo, volumen magnum ... I* » (p. 381).

11 (474). Décret de Gratien. xii^e s. Cote B : « LT » (Contre-plat inférieur, traces). Ce volume, acéphale, correspond peut-être au premier exemplaire de Gratien mentionné dans le Répertoire : « *Item, Decreta Gratiani: incipit, in prima parte* » (p. 381).

325 (476). Bernard de Pavie. xiiii^e s. Cote C : « CIA XXXIII » (f. 1r). Répertoire : « *Item breviarium extravagantium eiusdem (Bernardi); incipit: juste. XXXIII* » (p. 382).

62 (482) Décret de Gratien. xiv^e s. Répertoire : « *Decretum: secundo folio, Telesphorus* » (p. 381). Reliure type B.

31 (483) Artesanus de Asti. xiv^e s. Cote C : « CIA XXVII » (f. Av). Répertoire : « *Summa fratris Astexani de casibus, alias dicitur Summa Astensis. XXVII* » (p. 382).

1086 (583). Règles de Benoît et d'Augustin. xv^e s. Cote A, rognée : « LII » (?) surmonté d'une fleur (f. 1r). Répertoire : « *Regula Benedicti et Augustini de professione monachorum* » (p. 350).

528 (584). Benoît, etc. xv^e s. Répertoire : « *Regula beati Benedicti et Augustini cum multis aliis in papiro* » (p. 363).

340 (585). Humbert de Romans. xiv^e s. Ce volume pourrait correspondre à la notice du Répertoire : « *Expositio regule beati Augustini* » (p. 350). Chifflet n° 16 : « *Expositio regulae S. Augustini per Humbertum magistrum ordinis Praedicatorum* ».

327 (588). Statuts. xiv^e s. Reliure type B.

398 (590). Statuts. xiiii^e-xvi^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie* » (f. 1v). « *Iste liber est domus cartusie maioris* » (f. 99r).

685 (594). Statuts. a. 1424-1425. Transcrit par Pierre Delalier, moine de la Grande-Chartreuse.

572 (595). Statuts. xv^e s. Reliure type A.

336 (598). Statuts. xv^e s. « *Ista statuta sunt domus cartusie* » (f. 1r).

527 (602). Gloses sur les statuts. xv^e s. Volume composé de deux parties, f. 1-74 et 75-155. « *Hec glosa statutorum pertinet domui cartusie et fuit concessa domno merio (?) et debet restitueri anno M^o D^o secundo in capitulo generali* » (f. 1r). « *Restituatur domui cartusie maiori. Frater Antho[nius] prior car[tusie]* » (f. 75v, la fin de la ligne est coupée par un relieur).

391, 1 (626). Recueil juridique. xiii^e s. Cote B : « *N T* » (contre-plat inférieur). Cote C : « *LEX* » (f. 2v). Répertoire : « *Summa Institutionum Placencii ; incipit : juris. X* » (p. 385).

391, 2 (627). Recueil juridique. xiii^e s. Cote C : « *CL I* » (f. Av). Répertoire : « *Summa Institutionum et Codicis ; incipit : liber iste ; Finis : tenetur. numerus I* » (p. 385-386).

322 (831) Robert Seguin (?). xiii^e s. Répertoire : « *Liber magistri Seguni de arte lectoris* » (p. 369).

804 (832). *Summa de accentu*. xv^e s. « *Cartusie maioris est* » (f. 3r).

242 (1172). Vies des Pères du désert. xii^e s. Cote A : « *XXIX* » surmonté d'une croix (f. 1r).

95 (1174). Recueil de vies de saints. xii^e s. Ce manuscrit a certainement été utilisé à la Grande-Chartreuse pour confectionner le lectionnaire du réfectoire⁽⁴¹⁾.

C. Manuscrits de la Grande-Chartreuse conservés hors de Grenoble.

Londres, Br. Libr., Egerton 1139. Psautier de la reine Mélisande. xii^e s. Il a appartenu à la Grande-Chartreuse.

Lyon, B.M. 5804 (ancien Phillipps 14036). Florus, Commentaire des douze Pères. xii^e s. Cote A : « *XLVII* » surmonté d'un visage (f. 1v). Cote B : « *C S* » (Contre-plat inférieur). Manuscrit de la Grande-Chartreuse donné au Père J. Sirmond, sans doute en 1639, par le Père Général des Chartreux⁽⁴²⁾.

Marseille, B.M. 240. Guillaume Perault, etc. xiii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie, mutuatus domno Johanni Terrici, procuratori uallis benedictionis ...* » (f. 3r). Ce volume a appartenu successivement aux Ecouges, à Valsainte, à la Grande-Chartreuse, puis à Villeneuve.

Paris, B.N., n.a.l. 924. *Consuetudines ordinis cartusiensis*. xv^e s. « *CCXLIII. Mon[asterii] Cart[usie]* » (f. 1r).

(41) Cf. R. Etaix, *Le lectionnaire cartusien pour le réfectoire*, dans *Revue des études augustiniennes* 23, 1977, p. 299-300.

(42) Cf. J. FOHLEN, *Chifflet, d'Achery et Mabillon*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 126, 1968, p. 169 n. 1.

Paris, B.N., n.a.l. 1602. Paul Orose, etc. xii^e s. Manuscrit volé à Grenoble par Libri. Il ne demeure aucun indice de provenance.

Séguinac, Chartreuse, cod. 23. Graduel, xii^e s. « *Le manuscrit a probablement été écrit à la Grande-chartreuse, car la dédicace se trouve à la place qui correspond à la date du 16 octobre 1132 (dédicace de la seconde église de la Grande-Chartreuse), et elle est suivie d'une commémoration des morts de l'avalanche de 1152* » (43).

Vatican, Vat. lat. 503. Augustin, *Contra Iulianum*. xii^e s. « *Iste liber est domus maioris cartusie commodatus Reuerendo magistro Thome Electo Bononiensis. F. prior cartusie propria 1445* » (f. 3r) (44).

Vatican, Vat. lat. 558. Prosper d'Aquitaine, etc. xii^e s. « *Iste liber est maioris domus cartusie* » (f. 12r). « *Iste liber est domus maioris cartusie commodatus Reuerendo magistro Thome Electo bononiensi, f. prior cartusie propria. 1445* » (f. 9r).

Lieu de dépôt inconnu. Pierre de Riga, *Aurora*. $xiii^e$ s. « *Iste liber est domus ordinis carthusiensis* » (f. 1r). Vente de la bibliothèque du château de Rosny, Paris, 1837, n° 2359 (45).

En 1419 le prieur Johannes Rotlöss apporta de la Grande-Chartreuse une trentaine de volumes à la chartreuse de Salvatorberg d'Erfurt (46). Plusieurs de ces manuscrits pourraient être conservés à Londres, Pommersfelden et Weimar.

III. MANUSCRITS DE PROVENANCES DIVERSES (47).

La Chartreuse n'a pas recueilli seulement des manuscrits de Portes, mais aussi de différentes maisons de l'Ordre. Il a été signalé plus haut que le cod. 695 (22) vient de Freundnitz, le cod. 816 (74) de Montello, le cod. 373 (85) d'une chartreuse non identifiée, le cod. 323 (175) de Rettel et du Mont-Dieu, le cod. 121 (274) des Ecouges, le cod. 119 (343) peut-être de Trèves, le cod. 385 (457) d'Erfurt et le cod. 307 (292) d'un couvent dominicain (48). P. Fournier et le « Catalogue des manuscrits datés » (49) avaient déjà noté que le cod. 66 (133) vient de Portemont et La Lance, le cod. 324 (120) de Bertaud

(43) *Le graduel romain, édition critique par les moines de Solesmes*, t. II. Solesmes, 1957, p. 136.

(44) Sur les rapports de Tommaso Parentucelli (le futur Nicolas V) avec la Chartreuse, voir *Sources chrétiennes* 100, 1. Paris, 1965, p. 23-27, et la lettre de Thomas publiée par Ed. Martène et U. Durand, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, t. VI. Paris, 1724, c. 723-724 (Cette dernière référence m'a été aimablement communiquée par J.-P. Bouhot).

(45) J'ai découvert cette référence, entre autres, grâce aux précieux fichiers de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes. Ce pourrait être cet exemplaire qui correspond à la notice de la p. 366 du Répertoire, et non le cod. 426 (47) de Grenoble, mentionné plus haut.

(46) Cf. P. LEHMANN, *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz*, Bd. II. Munich, 1969, p. 223.

(47) Il s'agit ici de manuscrits entrés à la Chartreuse à une date indéterminée.

(48) Les manuscrits donnés par Jean Autier, Laurent Blumenau et François du Puy ont été énumérés plus haut, p. 23 n. 21.

(49) *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, par Ch. SAMARAN et R. MARICHAL, t. VI. Paris, 1968.

et Durbon, les cod. 1153 (182) et 650, 4 (834) de Villeneuve-lès-Avignon, le cod. 844 (404) de Vallon, le cod. 827 (586) de Seillon, le cod. 657 (596) de Vauvert, le cod. 817 (606) de Vaucluse.

Le cod. 606 (5) est une Bible du XIII^e siècle qui appartenait au XIV^e siècle à la chartreuse de Prémol (« *Ista biblia pertinet conuentui Pratimollis* », au f. 459), mais elle a été écrite pour l'abbaye cistercienne de Colomba, près de Plaisance, comme l'indique la dédicace au 20 avril dans le calendrier⁽⁵⁰⁾, et non pas pour l'abbaye Notre-Dame de La Colombe dans l'Indre⁽⁵¹⁾. Le cod. 470 (278), un homélaire de type carolingien du XI^e siècle, porte un ex-libris en partie effacé : « *Pertinet liber iste domui petre cast. Quis inueniet reddatur domu aliter ... se latro. Qui scripsit hec semper ... uiuet* » (f. 2r). Cet intéressant manuscrit est antérieur à la fondation de Pierre-Châtel vers 1384. Enfin la Chartreuse possédait un livre d'heures à l'usage de Saragosse, le cod. 880, 2 (161).

La Bibliothèque de Grenoble conserve quatre manuscrits provenant de la chartreuse des Ecouges. Mais le cod. 365 (7), une Bible du XIV^e siècle, n'a jamais appartenu à la Grande-Chartreuse et ce n'est qu'en 1766 que lui a été légué par Jacques Gigard le cod. 428 (267), un Hilaire du XI^e siècle. Outre le cod. 121 (274), dont il a déjà été question, reste le cod. 346 (267), du XIII^e siècle, qui regroupe des œuvres d'Isidore, Raban et Walafrid Strabon et porte au f. 1r la mention « *excubiarum* ».

Une dizaine de manuscrits grenoblois ont appartenu à la chartreuse de Currière :

332 (75). Bréviaire du XIV^e siècle, mentionné plus haut dans la liste des manuscrits de la Grande-Chartreuse.

338 (79). Psautier glosé. XII^e et XIII^e s. Le calendrier est conservé aux Archives de la Grande-Chartreuse (2 cale 2 C).

371 (80). Psautier glosé. XI^e et XV^e s. Au f. 1v un ex-libris illisible. Le volume a été donné à Currière par le prieur de la Grande-Chartreuse en 1541.

38 (103) et 23 (106). Homélaire. XIV^e s. « *Anno Domini M^o CCC^o VIII^o, in festo s. Dyonisi ac sociorum eius, completus fuit liber iste pro domo chorerie* » (cod. 23, f. 334v). Le cod. 38 constitue le tome I du cod. 23.

972 (112) Martyrologe. XIII^e et XV^e s. Dédicace de Currière au 20 mars.

393 (114). Epistolier. XV^e s. En marge du f. 116v, entre le 12 et le 21 mars : « *In dedicatione ecclesie curerie* ».

424 (243). Bernard, Sur le Cantique. XII^e s. « *Iste liber est domus corerie ordinis cartusiensis* » (f. 2v).

848 (597). Statuts. XIV^e s. « *Domus corer.* » (f. 148r).

(50) Lettre de Fr. Huot du 20.5.1986.

(51) *Catalogue des mss en écriture latine...* VI, p. 217.

49 (1171). Légendier. XII^e s. « *Iste liber est domus corerie ordinis carthusiensis gratianopolitanae dyocesis* » (f. 3v et 223v). « *Istud passionale est de domo corerie ordinis cartusiensis* » (Contre-plat supérieur).

R 8789 (3603). Bréviaire. XIII^e-XIV^e s. V. Leroquais⁽⁵²⁾ n'a pas remarqué que la dédicace ajoutée dans le calendrier au 20 mars est celle de Currière. Ce bréviaire n'a pas appartenu à la Grande-Chartreuse.

Plusieurs de ces manuscrits sont d'une date antérieure à la fondation de Currière, en 1296. Ils pourraient avoir été donnés par la Grande-Chartreuse⁽⁵³⁾.

CONCLUSION.

La Bibliothèque de Grenoble conserve plus de cent manuscrits médiévaux qui appartenaient aux XIV^e et XV^e siècles à la Grande-Chartreuse. Le chiffre toutefois ne doit pas faire illusion : une part importante est constituée de livres liturgiques et de copies relativement récentes. De l'admirable bibliothèque décrite dans le Répertoire du XV^e siècle, il ne demeure que de maigres épaves. C'est ainsi que les Chartreux avaient su réunir une collection presque complète des œuvres de saint Augustin : seuls de rares volumes ont survécu.

Une cinquantaine de volumes proviendraient de la chartreuse de Portes. C'est plus que ne le supposait P. Fournier, mais le chiffre peut paraître relativement faible. Il faut toutefois remarquer qu'il s'agit de manuscrits importants, datant presque tous des XII^e et XIII^e siècles, et que le nombre en est probablement sous-estimé. D'autres manuscrits anciens, pour lesquels aucun indice de provenance n'a été relevé, pourraient avoir appartenu à Portes⁽⁵⁴⁾. Les faits relevés permettent d'entrevoir la richesse de cette bibliothèque, qui ressemblait fort à celle de la Grande-Chartreuse. Portes a manifestement copié nombre de manuscrits de la Chartreuse, mais l'inverse a pu se produire. Par exemple l'exemplaire de Raoul de Flaix possédé par la Chartreuse, le cod. 87, 2 (249) me paraît avoir eu pour modèle le cod. 87, 1 (248) de Portes. Grâce aux copies effectuées à Portes, les pertes subies par la bibliothèque de la Chartreuse ne sont pas irrémédiables. La Chartreuse a eu conscience de l'importance du trésor qu'elle recevait de Portes, puisqu'elle a fait relier aussitôt la presque totalité des manuscrits transférés⁽⁵⁵⁾.

(52) *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Paris, 1934, t. II, p. 134.

(53) M. DUBOIS (*Documents sur la Chartreuse de Currière*, dans *Revue Mabillon* 23, 1933, p. 50-57) a publié un inventaire de l'église fait par le sacristain Estienne Prinnet en 1617. Cet inventaire ne comprend que des livres liturgiques, imprimés et manuscrits.

(54) Dans le fond cartusien de la Bibliothèque de Grenoble, il reste environ soixante-dix manuscrits dont la provenance est inconnue, parmi lesquels une vingtaine datent des XII^e et XIII^e siècles. Il est probable que certains ont été transférés de Portes, en particulier ceux qui ne sont pas mentionnés dans le Répertoire, par exemple les cod. 269 (215), 81 (216), 125 (220), 315, 2 (223, 2), etc.

(55) De la cinquantaine de volumes énumérés plus haut, deux seulement ont conservé leur reliure ancienne, les cod. 585 (259) et 306 (262).

La remarque de Dom Edmond Martène et de Dom Ursin Durand citée en tête de cette étude ne serait donc pas erronée. Les Mauristes s'intéressaient surtout aux textes patristiques. Les « anciens monumens » qu'ils ont vus lors de leur visite à la Chartreuse provenaient en grande partie de Portes.

Facultés catholiques
25, rue du Plat
69288 Lyon Cedex 02

Raymond ÉTAIX

APPENDICES

A. Compléments au catalogue de P. Fournier.

Au cours de mon enquête sur les manuscrits cartusiens conservés à Grenoble, il m'a été donné d'apporter quelques compléments ou corrections à l'excellent catalogue de P. Fournier.

451 (37). En tête deux feuilles de garde du x^e s., 24 lignes. f. Av : « a puella. Ille autem mulieri ... / ... in omines et tumu ». — *Sermo de confusione diaboli*, publié par O. Hey, *Eine Predigt über Christi Höllenfahrt*, dans *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik* 14, 1906, p. 252-268 (Le fragment correspond à la p. 258).

f. Br : « ergo qui siebatis legem ... / ... est Christis Filius Dei regnante ». — *B.H.L.* 4169. MOMBRIUS, *Sanctuarium*, t. I. Paris, 1910, p. 377 lig. 12-32 (Ar et Bv sont illisibles).

313 (87). Un bifolio est collé en tête du manuscrit. 540 x 340 (410 x 240), 2 col., 48 lig., xii^e s. f. 1 : « ad obedientiam sternunt ... / ... et quod mult[i]plex ». — Grégoire le Grand, *Moralia* X, iii lig. 16-vi lig. 2. *C.C.L.* 143, p. 536-537.

f. 2 : « accepit. unde et apud respectum ... / ... astringitur ut ne [quaquam] ». — *Ibid.* IX, L lig. 6-Liii lig. 32. *C.C.L.* 143, p. 510-512.

21 (193), f. 1-4. Feuilles de garde, justification 380 x 250, 2 col., 46 lignes, xii^e s.

f. 4 : « [com]memorationem tuam. Auerte ... / ... eorum paenam et time ». — Ps. Jérôme, *Breuiarium in psalmos*. *P.L.* 26, 973 D 5-976 D 2.

f. 1 + 3 + 2 : « transferat. Aliam uero ... / ... quoniam ita est preparatio ». *Ibid.* *P.L.* 26, 995 C 4-1004 D 5. Les f. 242-243 du cod. 36 (254) proviennent du même volume.

127 (195). Cf. supra p. 31 et n. 34.

199 (196), f. 1. Feuille de garde, 360 x 250 (275 x 175), 2 col., 37 lignes, xii^e s.

f. 1 : « quia uerum est testimonium eius ... / ... exacerbantium in ecclesia ». — Raban Maur, *In Deut.* *P.L.* 108, 840 D 7 — 842 D 3. La fin de la dernière colonne n'a pas été écrite. La mise en page des cod. 86 (233) et 51 (234), qui transmettent la même œuvre, est différente.

133 (203). Les six premiers folios sont un doublet des f. 183-188 du même manuscrit. Le catalogue ne signale pas la présence du *De correctione et gratia* d'Augustin aux f. 142r-161r.

132 (204), f. 1-2. Feuilles de garde, 270 x 205 (220 x 165), 30 lignes, xii^e s.

f. 1-2 : « et tanta uerecundia ... / ... lilium conuallium quia ». — Haymon d'Auxerre, *In Canticum*. *P.L.* 117, 299 A 13-301 D 10.

128 (208). Le catalogue a omis le *De dono perseuerantiae* aux f. 168r-190r et, au f. 125r, un fragment acéphale : « quam terris aduerteret non posse ... / ... et qui iniqua gerit benedicitur ». — Augustin, *Ep.* 55, 7-9. *C.S.E.L.* 34, p. 177 lig. 6 — p. 179 lig. 5.

97 (211). En tête du t. II, une feuille de garde collée est un doublet du f. 135v.

320 (225). Le catalogue ne signale pas aux f. 93v-104v le texte incomplet des *Quaestiones euangeliorum* d'Augustin (*C.C.L.* 44 B, p. 2-59).

268 (231). A la fin du volume, au f. 115v, tables de l'*Enchiridion* d'Augustin (*C.C.L.* 46, p. 37-39).

85 (235). Ce volume ne contient pas le commentaire sur les Proverbes de Raban Maur.

460 (241). Le catalogue ne signale pas au f. 37v une lettre de Guigues Ier découverte et publiée par A. Wilmart d'après cet unique témoin (Cf. *S.C.* 88, p. 135-149).

87, 1 (248). Dans cet exemplaire l'œuvre de Raoul de Flaix est bien complète.

29 (253). Cf. infra.

36 (254), f. 242-243. Feuilles de garde provenant du même volume que les f. 1-4 du cod. 21 (193). 450 x 340 (380 x 250), 2 col., 47 lignes, ^{xii} s. Les initiales ne sont pas transcrites.

f. 242: « [P]roxime cum Origenis ... / ... uas figuli antequam ». Ps. Jérôme, *Breuiarium in psalmos*. *P.L.* 26, 821 D-826 C 7.

f. 243: « futurum iudicium Dei ... / ... quid ponam subauditur ». — *Ibid.*, *P.L.* 26, 841 C 12-848 A 2.

865 (257), f. 120r-121v: « De quattuor principalibus uirtutibus, De animae discretionibus, Haec sunt octo uitia principalia, De tribus quae sunt in mundo ». — Cf. Escorial, cod. d. IV. 20, f. 4v-7r. Au f. 121v, une addition presque effacée est le c. 6 des *Capitula* d'Haito de Bâle (*M.G.H.*, *Cap. reg. franc.*, t. I. Hanovre, 1883, p. 363).

712 (272). Au f. 49r, un texte que je n'ai pas su identifier: « F. k., diligentius requiramus quomodo quinque sensus, uidelicet uisus, auditus ... / ... eos qui mali sunt praefigurant ». Aux f. 126v-127r, lettre de Guigues aux chartreux de Durbon (Cf. *S.C.* 88, p. 214-218, codex non signalé).

1085 (290), f. 1v: Lettre à un novice d'Armandus de Sélignac, non signalée par le catalogue. Texte publié d'après un autre manuscrit de la Grande-Chartreuse, semble-t-il, par C. Le Couteulx (*Annales Ordinis cartusiensis*, t. III. Montreuil, 1888, p. 406-407). Traduction de la lettre par Aug. Devaux, qui ne signale aucun manuscrit, dans *La Chartreuse de Sélignac (Analecta cartusiana 24)*. Salzbourg, 1975, p. 46-47.

138 (856), f. A et 237: fragments rognés d'un homélaire du ^{xii} s. Partie conservée: 295 x 200 (? x 160), 2 col., 29 lignes ou plus.

f. A: « in grandibus uocibus ... / ... in columba uer[a pax] ». — Augustin, *Tract. in Ioh.* 6, 2 lig. 33—4 lig. 6.. *C.C.L.* 36, p. 54-55.

f. 237r: « [nun]tiauit nunc Spiritus sanctus ... / ... intueri et non ad hanc capa [citatem] ». — Ps. Augustin, *S. Mai* 179. *Nova Patrum bibliotheca*, t. I. Rome, 1852, p. 402 (Le cod. 77 de Vérone, utilisé pour l'édition, était le seul témoin connu de ce sermon).

f. 237v: « Dom. II post epyphaniam. Sermo s. Ambrosii ep. Non satis est dies ad deprecandum ... / ... nullus potest ». — Ambroise, *Expositio de psalmo CXVIII*, S. 8, 45-46. *C.S.E.L.* 62, p. 178-179 (Cet extrait se retrouve dans cinq homéliaires d'Italie du Nord).

B. Un nouveau manuscrit de Rufin d'Aquilée.

Le cod. 29 (253), qui provient de la Grande-Chartreuse, transmet les homélies d'Origène sur le Pentateuque (*G.C.S.* 29, p. 1-507 et 30, p. 1-285), suivies des Questions sur le Deuteronome d'Isidore de Séville (*P.L.* 83, 359-370). P. Fournier ne signale pas qu'il contient aussi, aux f. 35r-43v, une rareté, une partie du *De benedictionibus patriarcharum* de Rufin d'Aquilée⁽⁵⁶⁾. Le rédacteur du Répertoire du ^{xv} s. en avait saisi l'importance, puisqu'il classe ce codex parmi les œuvres de

(56) On ne connaissait que deux manuscrits incomplets: Vienne 847, du ^{vi} s., et Vienne 6189, du ^{xviii} s.

Rufin: « Idem (Rufinus) de benedictionibus patriarcharum, in quo sunt omelie Origenis et dicta Ysidori super Deuteronomium » (p. 361). W. A. Baehrens l'avait brièvement noté de son côté⁽⁵⁷⁾, mais cette indication est passée inaperçue du dernier éditeur de Rufin⁽⁵⁸⁾.

Voyons d'abord les faits: la composition des cahiers et le contenu des folios en question. Aux quaternions IIII (f. 30-34, 36-38) et V (f. 44, 46-52) ont été ajoutés un tiers de folio (f. 35, dont le verso est blanc), les f. 39-43, et un fragment (f. 45).

— f. 1-34, 36r: Origène, Hom. 1-16 sur la Genèse. *G.C.S.* 29, p. 1-144.

— f. 35r: « Incipit prologus Rufini presb. in librum de benedictionibus patriarcharum. Communem quidem ... / ... ut haec describerent sibi. Vale in pace frater eminentissime uerissime Dei cultor et Israelita in quo dolus non est. Explicit prologus ». — Rufin, *De ben. patr.* II, 1-2, *C.C.L.* 20, p. 204.

— f. 36r-38v: « Incipit liber Rufini presb. de benedictionibus patriarcharum. Sciendum primum est ... / ... quasi in morali loco posuimus ». — Ps. Origène, Hom. 17. *P.G.* 12, 253-262 D 3 (sans les quatre dernières lignes, inauthentiques).

— f. 39r-43v: « terram quam pinguens ... / ... maxime mihi duco esse delictum ». — Rufin, *De ben. patr.* II, §13 lig. 14 — § 30. *C.C.L.* 20, p. 211-228. La première colonne du f. 39r est blanche et l'extrait commence au milieu d'une phrase⁽⁵⁹⁾.

Pour comprendre la composition du manuscrit, il faut se souvenir qu'aux seize homélies authentiques d'Origène-Rufin sur la Genèse a été ajoutée une dix-septième homélie. H. Moretus⁽⁶⁰⁾ a montré que cette homélie supplémentaire était composée d'extraits du *De benedictionibus patriarcharum* de Rufin⁽⁶¹⁾.

Le copiste de la Chartreuse a d'abord, suivant son modèle, copié les dix-sept homélies sur la Genèse (f. 1-34, 36-38). Mais très vite, avant même d'avoir transcrit le titre rubriqué de l'homélie 17, il s'est rendu compte, bien avant H. Moretus, que cette homélie 17 était extraite de l'œuvre de Rufin⁽⁶²⁾. Il a alors complété partiellement sa copie à l'aide du prologue et de la fin du livre second de Rufin (f. 35r et 39-43) et intitulé le total: « Liber Rufini presb. de benedictionis patriarcharum » (f. 36r).

Vérification faite, la copie de la Chartreuse est souvent fautive, mais elle demeure le seul témoin subsistant de la fin de l'œuvre (II, 28-30) et pourrait permettre sur certains points d'améliorer l'édition.

(57) *Überlieferung und Textgeschichte der lateinisch erhaltenen Origeneshomilien zum Alten Testament* (Texte und Untersuchungen 42, 1). Leipzig, 1916, p. 15-16.

(58) M. SIMONETTI, *Sulla tradizione manoscritta delle opere originali di Rufino*, dans *Sacris erudiri* 9, 1957, p. 20-42.

(59) Les f. 44-74 contiennent les homélies sur l'Exode d'Origène (*G.C.S.* 29, p. 146-279). Le modèle du scribe, probablement le cod. 443 de Lyon, souffrait d'une lacune (p. 147, 2-149, 4). Elle a été comblée par le fragment ajouté qui constitue le f. 45.

(60) *Les Bénédictiones des Patriarches dans la littérature du IV^e au VIII^e siècle*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique* 1909, p. 408.

(61) Ps. Origène, Hom. 17 (*P.G.* 12, 253-262) = Rufin, II, 3-8, 9 lig. 7-19 + I, 5-11 lig. 27 (*C.C.L.* 20, p. 204-209 + 192-200).

(62) Le copiste disposait donc d'un exemplaire de l'œuvre de Rufin, tout au moins de la seconde partie.